

SUD-OUEST : Juin 2004

MYOFASCIITE. Soixante-dix patients ont déposé une plainte contre X. Ils attribuent leur maladie à l'aluminium contenu dans certains vaccins

Un doute sur les vaccins

:Annie Larraneta

« Entre les communiqués de l'Afssaps (1) du 5 et du 7 mai, il a dû se passer quelque chose ! Dans le premier, le Conseil scientifique ne recommande pas la réalisation de nouvelles études épidémiologiques sur la myofasciite à macrophages (MFM). Mais, deux jours plus tard, il reconnaît, dans un second courrier, qu'il faut aller plus loin », s'étonne le professeur Romain Gherardi, chef du service d'histologie à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil.

C'est lui qui, le premier en 1998, a pensé que l'aluminium retrouvé dans les lésions musculaires des personnes atteintes de myofasciite à macrophages dans le muscle deltoïde (de l'épaule) était d'origine vaccinale. Ce qui l'irrite aujourd'hui, c'est le temps perdu et celui qui risque de l'être avec une nouvelle étude épidémiologique, éventuellement lancée par l'Afssaps, « alors que nous avons déjà prouvé l'association certaine et définitive entre la persistance de l'hydroxyde d'aluminium et la vaccination, et l'atteinte de syndromes de fatigue chronique chez tous ceux qui sont atteints de myofasciite à macrophages ! »

Ceux-ci souffrent d'une extrême fatigue, ont des douleurs musculaires et articulaires, des troubles de mémoire, du sommeil, etc. C'est à Bordeaux, en 1993, que le premier cas a été mis en évidence par le docteur Michèle Coquet, spécialiste de pathologie musculaire. C'est un autre chercheur bordelais, Philippe Moretto (Centre de recherche nucléaire de Bordeaux-Gradignan), qui a pu identifier les amas d'aluminium dans les macrophages. Aujourd'hui à la retraite, le docteur Coquet a décidé de parler librement.

« **On n'en parle pas** ». « En septembre 1999, notre groupe de travail du Germmad (2) a été convoqué à l'OMS avec des représentants de l'Institut national de veille sanitaire et deux laboratoires fabriquant les vaccins : Pasteur-Mérieux et MSD. En 2000, nouvelle convocation : là, le professeur Gherardi a émis l'hypothèse d'une analogie entre la MFM et certains syndromes de la guerre du Golfe... L'OMS a été claire : on n'en parle pas. On ne dit rien non plus sur le vaccin de l'hépatite B, quand le cancer du foie fait un million de morts par an dans le monde !... »

En 2001, ils publient néanmoins un article dans « Brain », après avoir essuyé des refus de revues scientifiques frileuses. « Tout y était, raconte Michèle Coquet. Les conclusions des travaux des centres de neuropathologie de Créteil, de Bordeaux et de la Salpêtrière. Notre but n'a pas été de critiquer la vaccination mais de mettre en évidence cette nouvelle maladie. »

800 cas en France. En 2002, une étude cas-témoin commandée par l'OMS pour faire le lien entre les lésions et le vaccin réunit des patients de Paris, de Créteil et de Bordeaux et des personnes souffrant d'autres maladies et chez qui une biopsie n'avait pas révélé de lésions. Résultat : ceux qui en avaient, étaient plus fatigués que les autres, mais n'avaient pas plus de symptômes articulaires et musculaires. Mais ils avaient reçu un vaccin contenant de l'aluminium dans les dix ans précédant les symptômes, reconnaît l'Afssaps le 30 avril. Mais, revirement, le 5 mai, le Conseil scientifique remet en cause l'association entre syndrome clinique spécifique et vaccin contenant un adjuvant aluminique.

On murmure qu'il y aurait eu, en fait, trois rapports différents, et que Philippe Douste-Blazy, ministre de la Santé, aurait gardé le plus « favorable »... Tollé des

associations.

Deux jours plus tard, machine arrière : on ne ferme plus la porte à d'autres enquêtes. Soulagement chez les spécialistes. « Je suis serein, confie le professeur Romain Gherardi, car ce que nous avançons repose sur une expérience portant, à Créteil, sur 160 patients... Attention ! association ne veut pas dire causalité, mais il y a tout de même une relation chronologique entre le syndrome et la vaccination. »

Aujourd'hui, on recense 800 cas en France (4). L'association E3M a déposé 70 plaintes et s'est adressée à Me Gilbert Collard pour défendre les « victimes ».

(1) Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. (2) Groupe de recherche sur les maladies musculaires acquises et dysimmunitaires. (3) Une affection qui se contracte dans un établissement de soins. (4) Quatorze pays autres seraient touchés, dont l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Italie, la Russie, la Corée, etc.